

**Association des agent-e-s d'administration communale  
du district de la Sarine  
AFAAC Sarine**

**A toutes les communes du district  
de la Sarine**

---

Cottens, le 7 avril 2026

**Facture « cotisation 2026 »**

Mesdames et Messieurs les Syndics,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Nous nous permettons de vous solliciter pour la cotisation 2026 de l'Association des agent-e-s d'administration communale du district de la Sarine (AFAAC Sarine).

Les cotisations annuelles sont facturées selon le tableau de référence suivant :

<b>Nombre d'habitants</b>	<b>Montants</b>
1 à 500	100.00
501 à 2000	200.00
2001 à 5000	300.00
5001 à 10'000	500.00
10'001 à 20'000	700.00
20'001 et plus	900.00

Nous remercions toutes les communes de la prise en charge de cette cotisation ; celles-ci constituent en effet le seul revenu de l'Association et en contrepartie, l'Association organise des séances d'information assurant la formation du personnel administratif.

Les références pour le paiement de la cotisation 2026 sont :

Compte bancaire auprès de la Banque Cantonale de Fribourg  
**No IBAN : CH07 0076 8300 1624 9230 0**  
Au nom de l'Association des agents administr. Communale  
du district de la Sarine, 1728 Rossens

Pour tout complément d'information, vous pouvez vous adresser à M. Laurent Chammartin par courriel à [laurent.chammartin@commune-gibloux.ch](mailto:laurent.chammartin@commune-gibloux.ch)

Dans l'attente de votre versement, nous vous présentons, Mesdames et Messieurs les Syndics, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations les meilleures.

**AU NOM DE L'ASSOCIATION**

La secrétaire :

  
Sandra Favre

La présidente :

  
Jocelyne Cotting